

Que faire après un bac professionnel ?

Créé en 1985, le bac pro est devenu en 30 ans le premier diplôme de la formation professionnelle. Il se prépare au lycée ou en alternance, et compte une part importante d'enseignement professionnel, quelle que soit la formule. Plus de 60 spécialités sont offertes en Auvergne, du commerce à la maintenance automobile en passant par le paysage, les métiers d'art, le service aux personnes...

A l'origine destiné à l'insertion professionnelle directe, il ouvre aujourd'hui à la poursuite d'études pour plus de 40 % des bacheliers.

Quelles études ?

Poursuivre 1 an : on peut se spécialiser avec une MC (Mention complémentaire), une FCIL (Formation complémentaire d'Initiative locale), un CS (Certificat de spécialisation) ; on peut aussi compléter sa formation en préparant un autre CAP.

Poursuivre 2 ans : essentiellement en BTS (Brevet de technicien supérieur).

Poursuivre au-delà de 2 ans : des CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles) spécifiques permettent aux meilleurs bacheliers professionnels d'intégrer des écoles de commerce ou d'ingénieurs.

Les bacheliers professionnels en BTS

L'Académie de Clermont-Ferrand encourage l'accès des bacheliers professionnels en BTS, avec pour objectif une proportion de 35 % sur l'ensemble des spécialités de BTS. Aujourd'hui leur présence varie selon les lycées et les spécialités : ainsi, le BTS Management des unités commerciales, proposé dans 7 lycées, compte 39% d'étudiants issus de bac pro, le BTS Electrotechnique, proposé dans 4 lycées, en compte 61%.

Si ces étudiants ont besoin la plupart du temps d'accroître leur travail en enseignement général, en revanche, ils sont à l'aise dans les enseignements professionnels et ont l'avantage d'avoir déjà suivi des périodes de formation en entreprise durant leurs années de bac pro.

Parcours de lycéens

Simon est en bac pro Maintenance de véhicules automobiles, « il aimerait poursuivre en BTS dans ce domaine, ou se diriger vers la vente automobile » ; le BTS Technico-commercial pourrait l'intéresser.

Dans la même formation, Dylan, bien qu'il soit bon élève, « ne se voit pas poursuivre en BTS, mais plutôt compléter sa formation par un CAP Carrosserie en apprentissage »

Anthony « pense au BTS Après-vente Automobile ».

Parcours d'étudiant

Victor termine cette année son BTS NRC (Négociation relation client) par alternance, après avoir obtenu son bac pro Technicien Constructeur bois au lycée. Pour son BTS, il a signé un contrat de professionnalisation, ce qui lui permet de suivre une grande partie de la formation en entreprise. Aujourd'hui, il envisage de poursuivre en licence professionnelle Management des petites entreprises et des entreprises artisanales, toujours en alternance, afin de reprendre une entreprise de charpente. C'est grâce à ses stages de bac pro (Périodes de formation en milieu professionnel) que cette opportunité lui est proposée : le chef d'entreprise l'a contacté pour lui succéder.

Quelles démarches pour poursuivre ?

La plupart du temps, vous devez passer, comme tous les lycéens, par le portail APB : www.admission-postbac.fr

Jusqu'au 20 mars, vous vous inscrivez sur le site, et formulez jusqu'à 24 vœux de poursuite d'études :

- en BTS (Brevet de technicien supérieur) : 12 vœux maximum ; pour chaque formation, de nombreuses précisions sont accessibles sur le site : programme précis du BTS, dates des journées Portes ouvertes, séries de bac les plus adaptées...

- en MC (Mention complémentaire) : par exemple, la MC « Technicien Ascensoriste » du lycée Lafayette à Clermont est accessible aux bacheliers professionnels MEI (Maintenance des équipements industriels) et ELEEC (Electrotechnique, énergies, équipements communicants)

- en CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles) : pour les plus ambitieux, des cursus en 3 ans de CPGE « option professionnelle » existent dans quelques lycées en France ; la voie ECT prépare aux écoles de commerce ; la voie TSI aux écoles d'ingénieurs.

EN SAVOIR PLUS

Pour plus de précisions et un conseil personnalisé, rencontrez le COP (Conseiller d'orientation psychologue) dans votre lycée, ou prenez contact avec le CIO (Centre d'information et d'orientation) le plus proche : www.ac-clermont.fr/orientation/s-informer-et-s-orienter/ciot